

INSÉCURITÉ ET VICTIMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE

Marie-Lys POTTIER, ingénieur d'études (CESDIP), Philippe ROBERT, directeur de recherches (GERN), et Renée ZAUBERMAN, chargée de recherches (CESDIP), mènent depuis plusieurs années des enquêtes quantitatives auprès des victimes d'infractions pénales¹ et rendent compte ici des principaux résultats d'une enquête de victimation réalisée en 2001 dans la région Île-de-France.

Le Conseil régional d'Île-de-France a confié à son Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAURIF) le soin de créer un Observatoire de la sécurité dans la région. Ce nouveau dispositif repose sur des enquêtes sur l'insécurité et les victimations, répétées tous les trois ans. L'IAURIF a passé contrat avec le CNRS pour faire réaliser la première enquête par l'équipe du CESDIP spécialisée dans la conduite de ce type de recherches.

Tant par l'ampleur du questionnaire que par celle de l'échantillon, cette enquête constitue, dans son genre, la plus importante jamais réalisée en France.

Les deux facettes du sentiment d'insécurité

On peut craindre la délinquance pour soi ou ses proches (peur de la délinquance) ; on peut aussi la considérer comme un problème social sérieux (préoccupation pour la sécurité). Les deux peuvent se superposer, mais ce n'est pas toujours le cas. De la même façon, on peut craindre le chômage, on peut aussi le considérer comme un grave problème de société quand bien même on ne se jugerait pas soi-même menacé.

Début 2001, 39 % des enquêtés en Île-de-France souhaitaient que le gouvernement place l'insécurité au premier rang de ses priorités. Aucun autre problème social soulevé par l'enquête ne recueillait un tel score. Toutefois, si l'on additionnait ceux qui mettaient le chômage au premier rang et ceux qui y plaçaient la pauvreté, l'ensemble de ces problèmes sociaux venait alors en tête avec 50 %.

À la même époque, le baromètre *Figaro-Sofres* atteignait exactement le même score pour la France entière. Un mois plus tôt, 33 % des enquêtés d'Agoramétrie s'affirmaient *tout à fait d'accord* avec l'idée qu'on ne se sent plus en sécurité.

Les "préoccupés" se caractérisent par un âge élevé, un faible bagage éducatif, des positions politiques nettement marquées à droite (ou un refus de se situer sur un axe droite-gauche), un cadre de vie qu'ils supportent mal (vandalisme, rassemblements de jeunes...). En revanche, être ou non victime ne fait pas très fortement fluctuer leur niveau de préoccupation.

La peur, elle, varie selon les situations : peu disent avoir peur chez eux, davantage craindraient de sortir seuls le soir dans leur quartier. On observe ainsi une sorte de gradation des peurs, en particulier dans les transports en commun : du bus au train puis au métro pour culminer avec le RER. On relève encore un niveau élevé de craintes pour ses enfants.

Note technique

Le questionnaire interroge sur neuf victimations (agression par un proche, agression sexuelle, autre agression, vol personnel, cambriolage, vol de voiture, vol à la roulotte, dégradation ou destruction de véhicule, vol de deux roues), subies en 1998, 1999 et 2000. Outre le nombre annuel d'incidents de chaque catégorie, figurent des questions sur les circonstances et les répercussions de l'incident, les recours mobilisés par les victimes, leurs opinions et attitudes, leur préoccupation pour la sécurité, leurs peurs de la délinquance, leur quartier et leur mode de vie, enfin les caractéristiques démo-socio-économiques des personnes interrogées et celles de leur ménage.

L'échantillon était représentatif de la population d'Île-de-France de plus de 14 ans (méthode des quotas par âge, sexe et activité professionnelle) : 10 504 enquêtés ont été interrogés par téléphone en janvier et février 2001, après tirage au hasard dans chaque département des ménages, puis d'une personne par ménage.

¹ ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.), *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995. ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), POTTIER (M.L.), LAGRANGE (H.), Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation, *Revue Française de Sociologie*, 1999, 40, 2, pp. 255-294. ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.), POTTIER (M.L.), Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 2000, 42, pp. 193-220. Cf. aussi ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), POTTIER (M.L.), LAGRANGE (H.), Enquêtes de victimation et statistiques policières (1985-1995), *Questions Pénales*, 1998, 11, 5.

² ROBERT (Ph.), POTTIER (M.L.), Le sentiment d'insécurité, *Questions Pénales*, 1998, 11, 3. ROBERT (Ph.), POTTIER (M.L.), Une mutation dans les préoccupations sécuritaires ?, *Questions Pénales*, 2001, 14, 4.

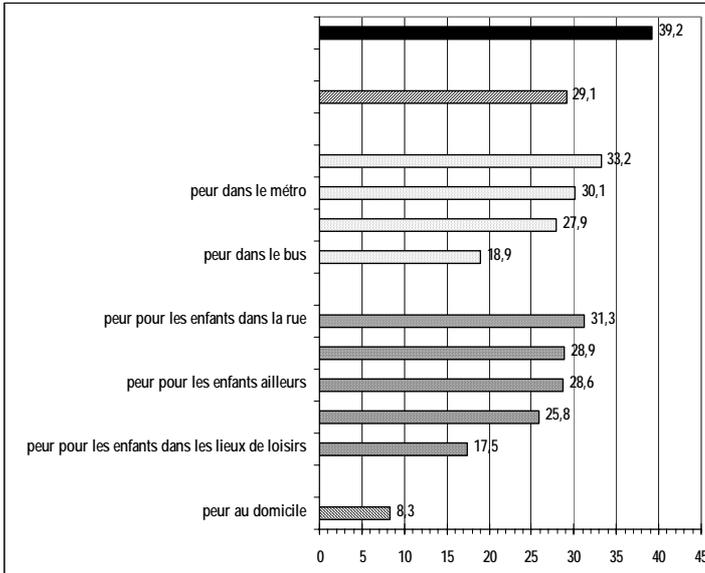


Figure 1 : Préoccupation pour la sécurité et peurs de la délinquance

L'exposition au risque délinquant a sur les peurs une influence beaucoup plus directe que sur la préoccupation sécuritaire – ceux qui ont été victimes, surtout d'agression, sont plus apeurés que les autres – mais son impact est modulé par la vulnérabilité que chacun se reconnaît : les femmes sont plus prompts à se sentir menacées quand elles sont seules dans la rue, les personnes âgées craignent plus que les jeunes les conséquences d'une agression ; ceux qui vivent dans une zone urbaine difficile appréhendent plus intensément le risque de victimation.

Les victimations

Les victimations étudiées peuvent être soit personnelles, soit atteindre le ménage tout entier. Une fois au moins au cours des années 1998, 1999 ou 2000, parmi les *victimations personnelles*,

- ▶ 0,7 % des Franciliens de 14 ans et plus disent avoir été victimes d'une agression sexuelle. Une fois sur trois, il s'agissait d'un viol ou d'une tentative.
- ▶ 1,1 % ont, par ailleurs, été victimes de violence par un proche qui vivait avec eux. Certaines victimes l'ont été à plusieurs reprises au cours des trois années, d'où la fréquence des conséquences graves de cette agression. C'est là que l'on trouve le plus fréquemment des dommages physiques caractérisés.
- ▶ 6,7 % ont été victimes d'une autre sorte d'agression. Mais celle-ci s'est bornée à des injures ou des menaces dans 40 % des cas et à une attitude menaçante dans 14 %. Par ailleurs, plus d'une fois sur deux (55 %), il s'est agi en fait d'un vol violent (26 %) ou d'une tentative (29 %).
- ▶ 7,9 % des enquêtés ont fait l'objet d'au moins un vol (cette fois sans violence), dont un quart de simples tentatives.

Quant aux *victimations de ménage*,

- ▶ 9,5 % des ménages franciliens rapportent un cambriolage – presque une fois sur deux une simple tentative.
- ▶ 14,9 % mentionnent au moins un vol ou une tentative (dans 2/3 des cas) de vol de véhicule. Mais ce taux monte à 18,6 % si on le rapporte aux seuls ménages possédant un véhicule. Les vols d'objets dans ou sur un véhicule (*à la roulotte*) – ou une fois sur quatre les tentatives – ont atteint 18,8 % des ménages (et 23,4 % des ménages disposant d'un véhicule). Les dégradations, voire destructions, de véhicules ont concerné 18,9 % des ménages franciliens (et 23,57 % des ménages équipés). Enfin, les vols de deux-roues – ou, une fois sur cinq, les tentatives – ont atteint 8,9 % des ménages (mais 19,2 % des ména-

ges possédant au moins un deux-roues).

Victime et victime

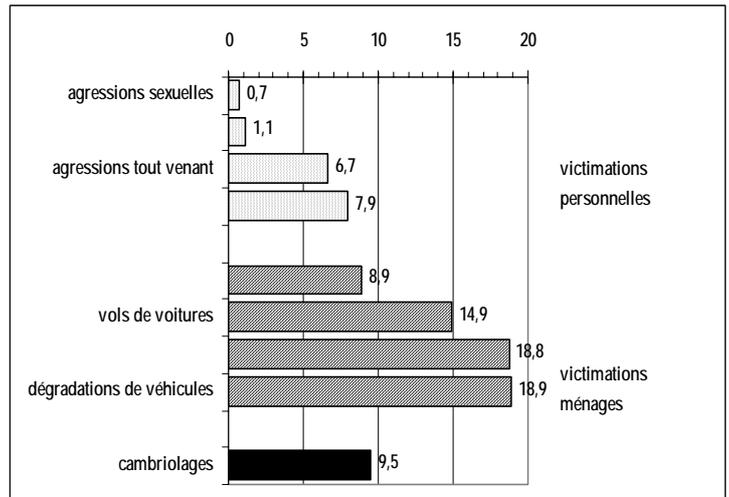


Figure 2 : Pourcentages de victimes dans la population (prévalences)

Il n'y a pas un profil type du volé, de l'agressé ou du cambriolé – chaque fois plusieurs types apparaissent selon les caractéristiques de l'événement, celles de la victime, la manière dont elle réagit, le lieu où elle habite...

À titre d'exemple, voyons les agressés (6,7 % de la population, rappelons-le).

L'analyse met en évidence une typologie des victimes d'agressions : elle isole d'abord deux profils de tentatives de vols avec

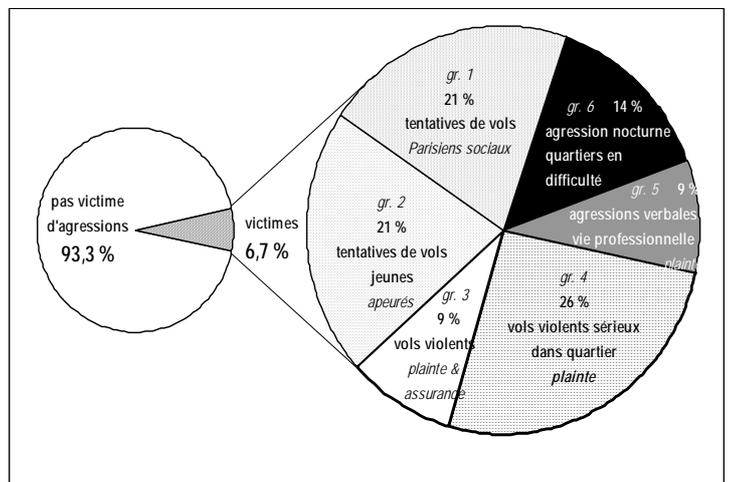


Figure 3 : Typologie des agressés

violence, l'un contre des victimes d'âge mûr et de niveau social assez élevé (gr. 1), l'autre contre des jeunes (gr. 2). Ensuite, elle délimite des agressions prédatrices en distinguant de surcroît les victimes qui mobilisent et la police et l'assurance (gr. 3) de celles qui se tournent seulement vers la police (gr. 4). Enfin, on voit apparaître deux sortes d'agressions pures et simples : les altercations liées à la vie professionnelle (gr. 5) et celles des quartiers difficiles (gr. 6).

Chaque type de victimation est susceptible d'une telle analyse et révèle une configuration spécifique de profils de victimes (que nous ne pouvons détailler ici).

Revenons maintenant à l'ensemble de la population interrogée :

Les territoires

Dans une région aussi diverse que l'Île-de-France, peut-on distinguer des particularités du sentiment d'insécurité et des victi-

mations selon les zones ? On classe les enquêtés en combinant des variables géographiques, socio-économiques, et de type d'habitat avec leurs opinions sur la qualité de leur environnement immédiat (bruit, propreté, tranquillité...).

► Apparaissent en premier deux groupes entièrement parisiens qui se ressemblent beaucoup par le niveau éducatif et socioprofessionnel, par une vie sociale très active et des structures d'opinion peu crispées. Mais l'un est concentré dans les arrondissements riches du Sud Sud-Ouest de Paris, l'autre dans ceux du Nord Nord-Est ou du Centre. Le premier penche à droite – c'est aussi celui qui regroupe le plus de religieux pratiquants – le second à gauche.

► Le groupe suivant est lui entièrement situé en petite couronne. Ses membres vivent significativement dans des quartiers résidentiels dont ils apprécient le confort. Leur capital scolaire et socioprofessionnel est plutôt élevé et leurs attitudes détendues.

► Un vaste quatrième groupe est quasi entièrement situé en grande couronne. On y trouve typiquement des résidents de villes nouvelles, vivant plus particulièrement dans des maisons individuelles situées dans des zones pavillonnaires : des quartiers peu équipés mais sans problèmes. Il s'agit là d'enquêtés dont le niveau scolaire et professionnel est plus modeste (surreprésentation des cols bleus). Leurs attitudes – moralistes ou insécures y sont surreprésentées – sont moins sereines que celles des membres des types précédents.

► Un autre groupe comprend des enquêtés qui habitent des communes de petite et de grande couronne comportant des zones urbaines sensibles... les grands ensembles HLM sont typiques de leur habitat ; ils trouvent leur environnement saturé de problèmes. Leur statut est modeste (surreprésentation de prolétaires et d'immigrés).

► Quant au dernier petit groupe, il rassemble les enquêtés qui ont refusé de préciser leur adresse lors de l'entretien. En fait, leur profil – grands ensembles, HLM, problèmes de quartiers – n'est pas très éloigné de celui du groupe précédent. Mais ils sont plus âgés et se partagent entre Paris et la petite couronne.

Peurs, préoccupation et cadre de vie

En ce qui concerne l'insécurité, c'est très net : les peurs et même la préoccupation sécuritaire sont surreprésentées dans le groupe des quartiers en difficulté de banlieue.

Pour les victimations, c'est beaucoup plus complexe : certes, ce groupe est marqué par une forte victimation, particulièrement notable pour les atteintes aux véhicules. Mais ce sont les groupes parisiens qui sont les plus exposés : le groupe qui habite les arrondissements du SSO en matière d'agressions (sauf entre proches), de vols et de cambriolage ; celui du NNE et Centre pour toutes les atteintes (sauf les agressions entre proches). Les groupes de petite et de grande couronne sont globalement sous-victimés (sauf, pour ce dernier, en matière de cambriolages). Enfin, le groupe de ceux dont on ignore la localisation précise est un peu plus victime que la moyenne, au moins pour les violences physiques et les atteintes aux véhicules.

Cette analyse confirme l'idée d'une structure bifide : d'un côté, une victimation parisienne liée au style de vie des habitants d'une grande métropole ; de l'autre, une victimation de banlieues en difficulté. Celle-ci s'accompagne de fortes peurs et d'une vive préoccupation sécuritaire : elle est liée à un cadre de vie dans lequel on se sent relégué faute d'avoir les moyens de le quitter. Ce n'est pas le cas de la victimation parisienne : elle fait en quelque sorte partie des risques d'un contexte qui présente par ailleurs bien des avantages.

Les recours

Les victimes d'atteintes patrimoniales se tournent plus vers la police ou la gendarmerie que celles d'agressions. Les victimes de violences sexuelles hésitent à faire appel à ces institutions parce qu'elles craignent de subir une nouvelle épreuve ; celles

qui ont été agressées par un proche renoncent souvent à faire intervenir un tiers dans une relation privée ; quant aux autres violences, rares sont celles qui sont assez caractérisées pour justifier un renvoi. Cependant, même les taux de plainte pour les victimations patrimoniales paraissent globalement faibles dans cette enquête, une particularité qui s'explique souvent par le poids des simples tentatives, accessoirement par le recours à des modes de signalement à la police (par téléphone) qui excluent le dépôt formel d'une plainte.

En cas de victimation personnelle, on fait rarement appel à l'assurance, non seulement s'il s'agit d'une agression, mais même en cas de vol. Pour les victimations de ménage – cambriolages, atteintes aux véhicules – les fréquences de déclarations de sinistre se classent à peu près comme celles des plaintes, mais toujours légèrement au-dessus. Bien entendu, les taux grimpent dès que l'on se limite aux seules victimations consommées. En tout cas, l'assurance ne constitue jamais un substitut de la prise en charge publique de la sécurité ; elle l'accompagne seulement dans un certain nombre de victimations patrimoniales.

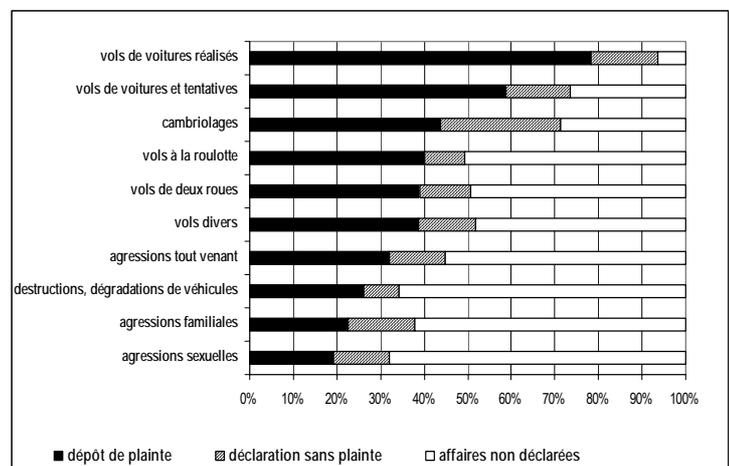
De toute manière, ces deux institutions, l'une publique l'autre privée, ne prennent finalement en charge qu'une partie limitée de toutes les victimations révélées par l'enquête : les affaires élucidées représentent entre 2 et 13 % des victimations, les remboursements entre 6 et 52 %. Cependant, ces résultats globaux masquent souvent des interventions plus consistantes quand on néglige les simples tentatives et qu'on se focalise sur les cas les plus graves (par exemple, une agression entraînant une incapacité de travail).

Enquête de victimation et statistiques policières

Le premier objectif d'un observatoire de la sécurité est la comparaison de sources d'informations d'origines diverses sur le phénomène criminel, notamment les enquêtes de victimation et les données administratives.

En général, les statistiques de police et de gendarmerie donnent à voir des ordres de grandeur nettement inférieurs aux estimés dérivés de l'enquête. Comment expliquer cette différence ? Soit l'exemple des agressions ordinaires ou par un proche.

Figure 4 : Signalements à la police



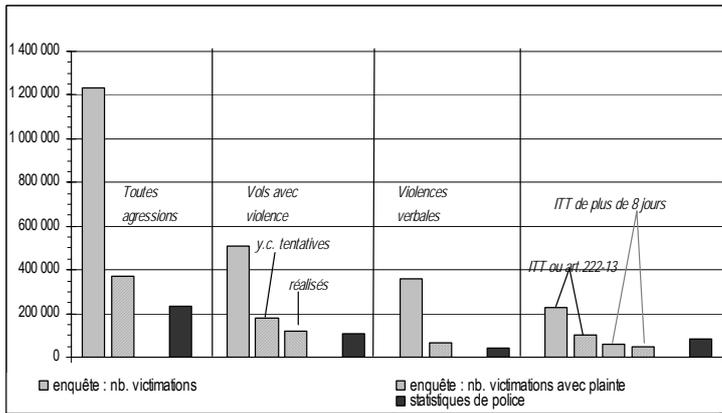


Figure 5 : Agressions : comparaisons enquête/statistiques

Si l'on considère d'abord l'ensemble, les données policières diffèrent des résultats d'enquête du simple à plus du quintuple (1 à 5,3). Cette divergence ne tient pas seulement à la faible propension des victimes à informer les autorités. Les statistiques policières ne comptabilisent pas toutes les agressions pour lesquelles les victimes soutiennent avoir déposé une plainte : probablement bon nombre d'entre elles sont-elles de simples contraventions exclues des comptages publiés.

Pour les vols violents, la différence est presque aussi forte (1 à 4,8). Là aussi, elle ne tient pas seulement au comportement de plainte. L'explication est simple : il suffit de ne tenir compte que des vols réalisés pour que le décompte policier se rapproche du nombre de faits pour lesquels les victimes disent avoir déposé plainte. Autrement dit, tout se passe comme si les tentatives, même déclarées par les victimes, n'étaient pas enregistrées sous forme de procès-verbal, du moins sous la qualification de vols avec violence.

Si l'on considère maintenant les violences verbales, la différence entre données officielles et estimés d'enquête est à son maximum (1 à 8,4) mais elle s'explique presque entièrement par la très faible proportion de plaintes.

Pour les agressions les plus graves – celles qui ont entraîné une durée d'incapacité de travail susceptible de leur valoir une qualification délictuelle – les coups et blessures enregistrés par la police se situent très *au delà* des données d'enquête. Ce résultat surprenant s'explique par une disposition du nouveau code pénal (222-13) qui permet de retenir comme délit – donc de compter en statistique – des agressions sans incapacité de travail

mais accompagnées d'une circonstance aggravante (s'en prendre à une personne vulnérable, à un ascendant, à son conjoint, s'y mettre à plusieurs, menacer ou user d'une arme, agir avec préméditation...). Si l'on ajoute aux estimés tirés de l'enquête tous les cas correspondant à cette disposition, la différence avec la statistique officielle est alors entièrement expliquée par le pourcentage de plaintes.

Pour les agressions, les vols personnels et les cambriolages, police et gendarmerie enregistrent des ordres de grandeur correspondant aux signalements opérés par les victimes. Elles ignorent le surplus parce qu'on ne le leur a pas signalé. On hésite entre deux interprétations : se borner à conclure qu'il n'y a pas de demande sociale pour les incidents où les victimes restent inertes ; ou bien penser qu'elles ont appris l'inutilité d'une telle démarche. Les deux explications semblent coexister.

Pour les atteintes aux véhicules, la propension à la plainte ne suffit pas à expliquer la différence, souvent considérable, entre les ordres de grandeur indiqués de part et d'autre. Il faut supposer que, devant la taille de ces contentieux, les services policiers ont adopté, surtout à Paris, des modes d'enregistrement simplifiés – comme l'inscription en *main courante* – qui font échapper au comptage statistique une portion conséquente des incidents pourtant signalés par les victimes.

Encore ces comparaisons ne fournissent-elles qu'un instantané qui devra être enrichi par l'étude des changements dans le temps. Constate-t-on une croissance des statistiques administratives ? Est-elle due à l'augmentation de la délinquance, à une plus grande propension des victimes à déposer plainte ou à un changement des habitudes administratives d'enregistrement ? Seule la réplication régulière des comparaisons entre données officielles et données extra-institutionnelles permettra de faire la part de ces différentes causes et de tenir un discours raisonné sur l'évolution du phénomène.

Marie-Lys POTTIER, Philippe ROBERT
et Renée ZAUBERMAN

Pour en savoir plus :

POTTIER (M.L.), ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), *Les victimes et le sentiment d'insécurité en Île-de-France ; première enquête (2001) pour un observatoire de la sécurité*, Paris-Guyancourt, IAURIF-CESDIP, 2001.

VIENT DE PARAÎTRE

DUPREZ (D.), BODY-GENDROT (S.), Les villes en France et la sécurité, in DUPREZ (D.), HEBBERECHT (P.), (dir.), *et al.*, *Les politiques de sécurité et de prévention en Europe*, numéro spécial de *Déviante & Société*, 2001, pp. 377-402.

BODY-GENDROT (S.), BORDAT (F.), FRAU-MEIGS (D.), *Le crime organisé à la ville et à l'écran. États-Unis, 1929-1951*, 2001, Paris, Armand Colin.

HEDIBEL (M.), La bande, le risque et l'accident, in LE BRETON (D.), (dir.), *L'adolescence à risque*, 2002, Paris, Éditions Autrement, Collection "Mutations", pp. 139-147.

HEDIBEL (M.), Délinquance des mineurs : recherches et tendances, *EMPAN*, décembre 2001, 44, pp. 24-31.

LÉVY (R.), ZAUBERMAN (R.), La policía, las minorías y el republicano francés, *Revista Catalana de Seguretat Pública*, 2001, 8, 113-132 (numéro spécial : *Los instrumentos para el análisis de la seguridad el estado de la investigación*).

MUCCHIELLI (L.), La criminalité : une construction sociale, *Sciences Humaines*, janvier 2002, 123, pp. 22-26.

ZAUBERMAN (R.), The French Gendarmerie : crossing sociological and historical perspectives, *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History and Societies*, 2001, 5, 2, 149-156.

Le texte de ce bulletin est accessible et téléchargeable (Microsoft Word® et Adobe Acrobat Reader®) sur notre site Internet : <http://www.cesdip.msh-paris.fr>